

Association : **Sainte Marie**

Adresse du siège social : Mairie de La Chabanne (03250)

Procès-verbal de l'assemblée générale de l'association Sainte Marie du 11 mai 2023

Le 11 mai 2023, de 10h00 à 12 h00, les membres de l'association Sainte Marie se sont réunis en Assemblée Générale à la mairie de La Chabanne dans l'Allier.

Sont Présents :

- *Jean Luc Chevrier, André Bernard Golliard, Monique Chambonnière, Hubert Gay, Denise Forestier, Jean François Perret, Lionel Larivière, Denise Fradin, Monique Bigay, René Chambonnière, Lucienne et Raymond Bletterie, Hélène Schoonenberg. Bernard et Marie France Mertens, Abbé Benoit de Mascontier, Burnol Marie.*
- *Excusées : Yvette Chambonnière, Clotilde Magnet, Monique De Wis, Marie Bletterie et Georgette Cognet.*
- *Invité : Jean marc Bourel (mairie de La Chabanne)*

Après avoir remercié les adhérents de leur présence à cette assemblée générale, le Président, André Bernard Golliard, a rappelé l'ordre du jour de cette AG :

- *Bref retour sur historique de notre église à partir de la synthèse d'Audrey Gérard, architecte qui suit notre dossier (Bernard),*
- *Point sur les chiffrages en cours (Bernard),*
- *Point sur les demandes de subventions, perspectives de financements et esquisse de planification des travaux de l'église (monsieur le Maire),*
- *Point sur le dossier fondation du patrimoine (Bernard)*
- *Travaux à venir (Bernard et Jean François)*
 - *Tri, vente et dépôt de nos meubles dans petite pièce dédiée à notre association,*
 - *Réalisation à venir de deux croix (Guillot et Chemin du coin),*
 - *Grotte des pins : contact avec le propriétaire des lieux ?*
- *Point financier et avis du Commissaire aux comptes (Lionel et Lucienne),*
- *Cotisation 2023,*
- *Questions diverses.*

Point 1 Présentation des différentes étapes de construction de notre église et commentaires associés. cf. photos, croquis et plans extraits des travaux de notre architecte ([SAS Atelier Roc Saint-Vincent Audrey Gérard Architecte](#))

1836 : Avant la construction de l'église primitive de la Chabanne, les chrétiens de réunissent dans une pièce de 12m x 8m.

Dès 1852, la demande d'agrandir l'église primitive est déjà là !

1852 – 1858 : Agrandissement de l'église primitive.

1882 : Naissance d'un projet de reconstruction et d'agrandissement de l'église sur la base d'une surface dédiée d'au moins 1000 pratiquants.

1882 – 1897 : Grosse mobilisation de tous et construction de la nouvelle église (celle que nous connaissons aujourd'hui) beaucoup plus haute. Pendant ces travaux, une partie de l'ancienne église est maintenue pour permettre la poursuite des offices.

1897 -1900 : Construction du clocher (en partie réalisé avec les bois de l'ancien).

1900 – 1933 : Dégradation de l'église

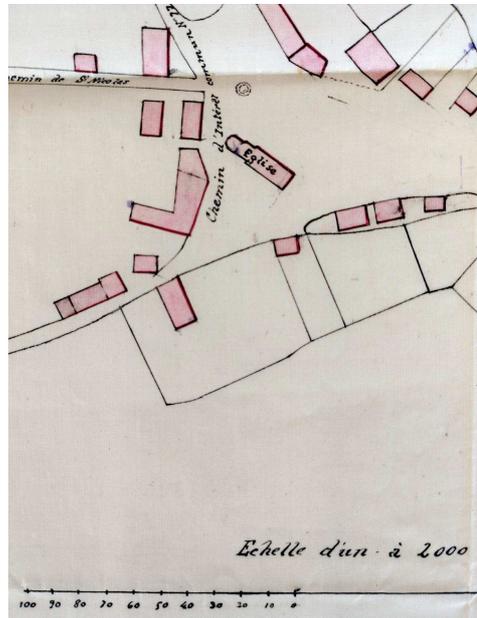
1933 – 1936 : Travaux de consolidation et de restauration.

1936 – 1940 : Restauration interne et création d'un décor peint.
2014 – 2019 : Restauration des peintures intérieures.

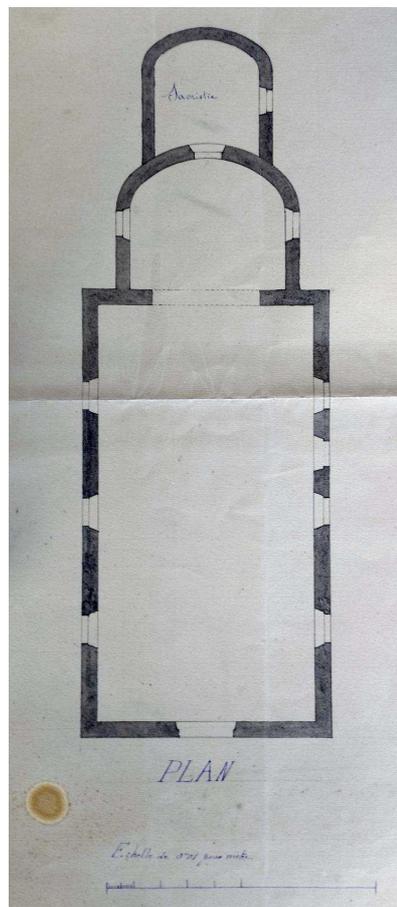
C'est l'abbé Chantelot qui, pendant 33 ans (1844 – 1877) sera le principal fondateur de la paroisse.
C'est l'abbé Riboulet qui participera (1877 – 1907) à la reconstruction de l'église et de l'école.
C'est l'abbé Mercier (1933 – 1950) qui fut le restaurateur de l'église (peintures intérieures) et de l'école libre. Il fit appel à de nombreux paroissiens qui donnèrent de nombreuses journées de travail.



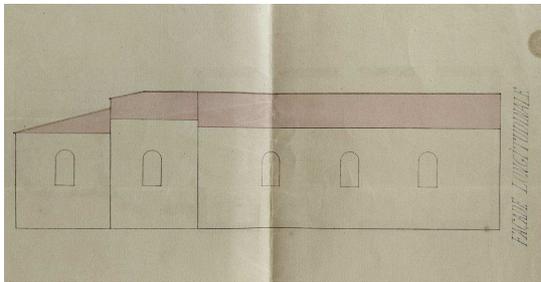
La Chabanne : Le fond du bourg avant 1836.



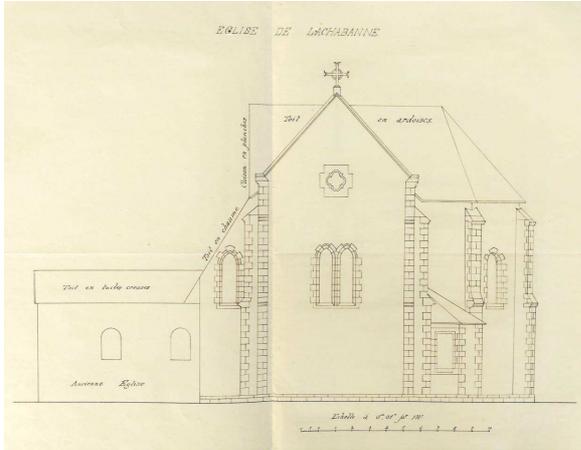
Plan du Bourg



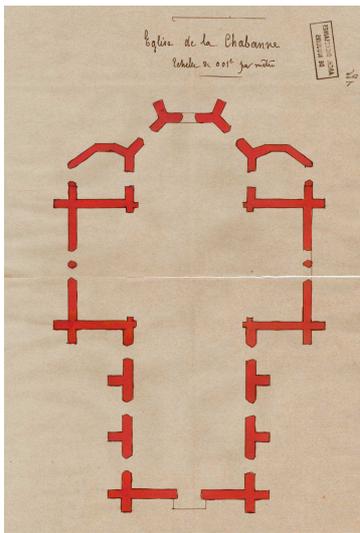
Pan d'agrandissement de l'église primitive, avec sacristie en bout de bâtiment.



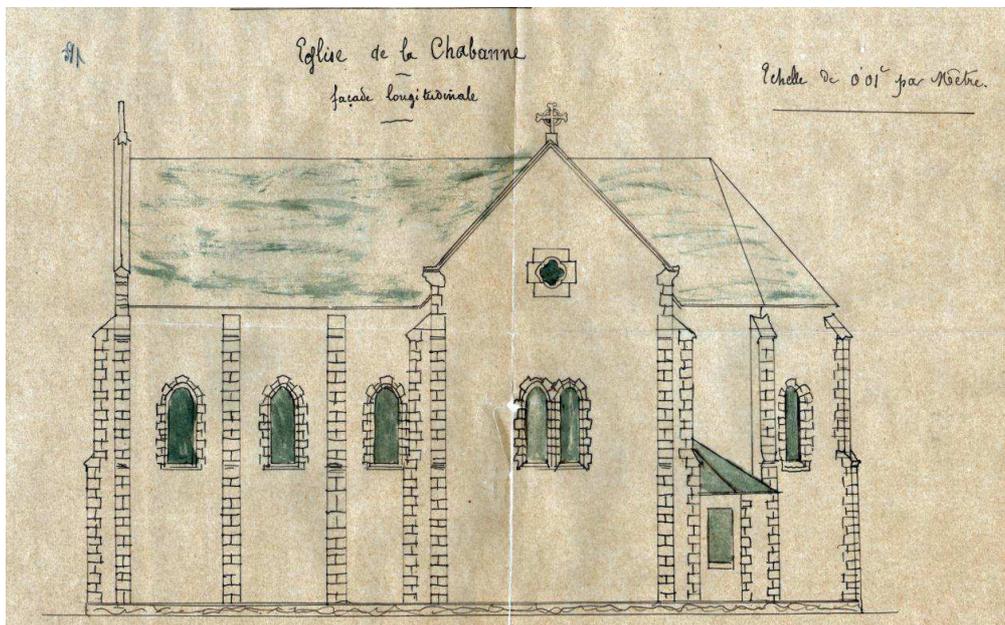
Eglise primitive agrandie



Eglise actuelle en cours de construction accolée à l'ancienne



Création d'un chœur (3 vitraux) et de deux chapelles



Nouvelle

église en attente de la construction de son clocher !

Point 2 : Point sur les chiffrages relatifs à la consolidation et restauration de l'église.

André Bernard a présenté les différents travaux à engager que l'on peut résumer ainsi :

Travaux de restauration : 165 000 euros (hors étude de sol).

Etude de sols : 18 000 euros.

Ces deux lignes ont fait l'objet d'une précaution budgétaire pour tenir compte des augmentations à venir et prévoir une marge sur certains devis. L'estimation retenue pour ces deux postes atteindrait **250 000 euros**.

Estimation de l'architecte des travaux de consolidation : entre **30 000 et 150 000 euros**, suivant le mode de consolidation (pause d'un tirant supplémentaire ou bien forage et injection de béton sous les parties meubles).

Enfin, il reste à financer l'organisation et le suivi des travaux sur au moins 3 ans : **40 000 euros** environ pour les travaux de l'architecte.

Au final, le montant de notre projet oscille entre 320 000 et 440 000 euros.

Point 3 : Point sur les demandes de subventions, perspectives de financements et esquisse de planification des travaux de l'église :

Jean Marc Bourel ne cache pas que si nous sommes dans la fourchette haute des estimations ci-dessus, il ne sera pas possible de tout faire. S'ajoute à cela le fait nouveau que la région plafonne dorénavant ses aides. Sans le dire vraiment, il compte sur l'association pour aider au financement, considérant que la commune aurait un besoin important de trésorerie pour, entre autres, avancer la TVA. Dans une telle situation, il faudrait souscrire un prêt dont le taux d'intérêt est exorbitant en ce moment.

Pour notre association l'urgence est de déposer les dossiers de demande de subventions afin d'y voir clair sur les sommes auxquelles nous pouvons prétendre. Le département serait le premier à rendre un avis en octobre 2023 et pour les deux autres financeurs (DETR et Région), ce sera début 2024. En attendant, il revient à Audrey Gérard de préciser de manière détaillée chaque lot de travaux, pour que notre dossier soit recevable. Rendez-vous est pris avec elle le jeudi 1^{er} juin en mairie de La Chabanne

Point 4 : Point sur le dossier Fondation du patrimoine.

Le dossier est prêt. Il manque le feu vert de notre architecte qui avait souhaité temporiser un peu notre demande. André Bernard reprendra contact avec Audrey et Monsieur Pradel de la Fondation pour nous assurer que notre dossier soit bien recevable et pris en compte.

Point 5 : Travaux à venir :

- Tri, vente et dépôt de nos meubles dans petite pièce dédiée à notre association,

Au cours du débat de ce point, plusieurs adhérents de notre association ont fait remarquer au maire que l'engagement pris par les maires précédents (et conclu au moment de la vente de l'école Sainte Marie à la mairie) de mettre deux salles de réunions à disposition de notre association, n'était plus respecté. Celui-ci nous a indiqué qu'il y avait une forte demande de salles de la part des associations. Toutefois, il accepte de respecter partiellement les écrits précédemment négociés de mise à disposition **d'une** salle spécifique pour notre association. Celle-ci devra être désencombrée de nombreux meubles, libérée et éclairée convenablement pour permettre la réunion de quelques personnes (La réception de familles endeuillées en vue de la préparation des funérailles est un exemple d'utilisation). Un projet de convention de mise à disposition de cette petite salle a été validée au cours de cette AG.

Quant à l'utilisation de la grande salle, l'association se réserve le droit d'en demander l'attribution lorsqu'elle en aura le besoin, ce qui nécessite qu'elle soit rangée et fermée après que chaque utilisateur s'en soit servi.

- Réalisation à venir de deux croix (Guillot et Chemin du coin),

Jean François en ajoute une en fer à repeindre et accepte, avec André Bernard, d'engager ces travaux.

- Grotte des pins : contact avec le propriétaire des lieux ?

Ce sujet sensible nécessite la conclusion d'un droit de passage pour nous assurer de conserver dans le temps l'accès à la Grotte. Monique et André Bernard rencontreront Bernard Rivière pour examiner la possibilité de conclure une convention. A suivre !

Point 6 : Point financier et avis du Commissaire aux comptes.

Lionel a informé les membres de l'Assemblée Générale que le transfert de fonds liés au changement de banque, était enfin réalisé après un parcours digne de combattants. RAS donc !

Point 7 : Cotisation 2023.

Unaniment, elle passe de 15 euros en 2022 à 20 euros en 2023.

Personne ne demandant la parole, l'Assemblée Générale est close à 12 heures.

A La Chabanne, le 11 mai 2023

André Bernard Golliard

Denise Forestier

Monique Chambonnière

Lionel Larivière

Président

Vice-Présidente

Secrétaire

Trésorier

Remarque : Ce procès-verbal n'a pas pour vocation de retranscrire l'intégralité des propos tenus ; il s'agit simplement d'un compte rendu des discussions, des délibérations et des votes qui ont eu lieu au cours de l'assemblée générale de ce 11 mai 2023.